



LIVRET D'ACCUEIL DES RÉSIDENTS
2021 - 2022

I - Le poste de résident

Conditions pour postuler :

Etre titulaire de la fonction publique d'Etat avec au moins 2 ans d'exercice en tant que titulaire en France ;

Suivre son conjoint ou son partenaire de PACS, résident dans le pays d'exercice ou de résidence ;

Pour les personnels exerçant dans un établissement AEFÉ, être au minimum dans sa 3^{ème} année de contrat de résident au sein d'un même établissement (hors contrats établis pour une année) ;

Ex-recrutés locaux, lauréats de concours venus faire leur année de stage en France et qui souhaitent être recrutés comme résidents dès la date de rentrée scolaire, sous réserve de retourner dans leur ancien établissement, et de l'accord de leur administration d'origine.

Le statut de résident :

Le recrutement est effectué par le Directeur de l'AEFE, sur proposition du Chef d'Établissement et avis de la Commission Consultative Paritaire Locale (CCPL).

Sont considérés comme résidents, les fonctionnaires présents depuis au moins 3 mois dans le pays ou suivant leur conjoint ou partenaire d'un PACS.

Une mise en disponibilité et un contrat local de 3 mois pourront également être nécessaires, avant la signature effective du contrat avec l'AEFE, qui intervient au 1^{er} décembre de l'année de recrutement.

Attention : Le recrutement n'est définitif qu'après réception par l'AEFE de l'accord de détachement de l'administration d'origine du candidat.

II - Contrat résident et Contrat local

Vous êtes recruté (e)...

1. En tant que résident par l'aefe à compter du 1er septembre 2022.
2. En tant que résident à recrutement différé vous serez
 - vous serez en disponibilité pendant vos 3 premiers mois (septembre, octobre et novembre) à Brazzaville,
 - vous bénéficierez d'un contrat local de 3 mois, signé avec l'APEESE (Association des Parents d'Elèves de l'école Saint Exupéry, organise gestionnaire)
 - vous serez payé en francs CFA, sur un compte bancaire au Congo Brazzaville.

- L'APEESE vous versera l'équivalent de votre salaire indiciaire net français, hors charges sociales et hors primes diverses, calculé sur la base de votre dernier indice. Vous fournirez au service financier, les photocopies de vos 3 derniers bulletins de salaire (un justificatif de classement dans l'échelon, pourra se substituer aux bulletins de salaire) ;

A titre indicatif au 1/1/2021 :

Professeur des écoles INM 492 = 1 139 699 Fcfa Net (1 797.46 €)

Professeur des écoles INM 557 = 1 337 641 Fcfa Net (2 039.22 €)

Certifié INM 519 = 1 244 928 Fcfa Net (1 897.88 €)

Certifié INM 673 = 1 620 647 Fcfa Net (2 470.66 €)

Agrégé INM 710 = 1 710 920 Fcfa Net (2 608.28 €)

- Le cas échéant, et pour le second degré, vous percevrez les indemnités correspondant aux fonctions de professeur principal (équivalent part modulable ISOE).
 - Vous bénéficierez, pour la durée de votre contrat local, d'une assurance maladie, pour le remboursement partiel de vos frais de santé et serez déclaré à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.
 - Par ailleurs, vous devrez traiter avec la MGEN pour votre situation pendant la durée de votre contrat local (environ 7% du salaire pour une prise en charge MGEN).
- A partir du 1 er décembre, vous serez rémunéré directement par l'AEFE et bénéficierez des conditions prévues par le statut de résident et des conditions particulières liées au poste (ISVL).

III - Association des Parents d'Elèves (APEESE)

Décisions relatives aux enseignants résidents :

En début d'année scolaire, pour vous aider dans vos démarches administratives ou personnelles (contact logement, premiers repérages dans la ville...), le lycée pourra mettre à votre disposition une personne ressource, chargée de vous accompagner.

Attention : La responsabilité de l'APEESE ne pourra être engagée dans le cadre d'éventuels contrats signés à ce titre.

- Les mesures financières accordées aux nouveaux résidents :

Par décision du Conseil de gestion de l'APEESE du Lycée Saint-Exupéry du 05 décembre 2018, les contrats recrutés sur un poste de résident à recrutement différé perçoivent à leur arrivée :

- Une indemnité d'installation de 3 millions de Fcfa (4 573 €) pour un résident et 6 millions de Fcfa (9 147 €) pour un couple de résidents.
- Un forfait hébergement de 500 495 Fcfa (763 €) par résident est versé. Le montant forfaitaire attribué est indexé sur le nombre de personnes constituant le foyer.
- Une indemnité de déménagement de 600 000 FCFA (914 €) par résident est accordée. L'indemnité est indexée sur le nombre de personnes constituant le foyer.
- De l'attribution d'une somme forfaitaire versée à l'arrivée, puis en mars (années N+1, N+2 et N+3) de 1 201 713 Fcfa (1 832 €) pour un résident. Cette somme est indexée sur le nombre de personnes constituant le foyer. (Exemple : un résident avec un enfant dispose de 1 502 141.25 FCfa soit 2 290 €). Le forfait est plafonné à deux enfants.
- Les frais de visa et de vaccination (fièvre jaune) sont remboursés à hauteur de 180 000 Fcfa (274 €) sous réserve des pièces justificatives.
- A leur demande, les résidents à recrutement différé peuvent bénéficier d'une avance de trésorerie pour le règlement d'une caution pour une location, remboursable sur 6 mois à compter de la date de début de contrat de résident AEF.

En résumé, deux exemples :

1. Un enseignant résident sans enfant, recruté sur un poste de résident à recrutement différé, perçoit à Brazzaville les indemnités suivantes :

1.1 Total des indemnités versées la 1ère année

INDEMNITÉS	FCFA	EURO
Primes versées à l'arrivée dont la prime d'installation : 3 000 000 FCFA (4566 EUR)	5 482 208	8 357,57
Indemnité hébergement ventilée sur 11 mois	5 505 445	8 393,00
Billet d'avion mars N+1	1 201 713	1 832,00
TOTAL	12 189 366	18 582,57

N.B. : Si le résident reste au moins 3 ans. Sinon, remboursable au prorata de la prime d'installation.

1.2 Total des indemnités versées la 2ème année et de la 3ème année

Une indemnité forfaitaire d'hébergement (ventilée sur 12 mois) sera versée lors de la 2ème année du contrat ainsi que lors de la 3ème année du contrat. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter.

2. Un enseignant résident marié ou pacsé avec 1 enfant perçoit à son arrivée à Brazzaville perçoit à Brazzaville les indemnités suivantes :

2.1 Total des indemnités versées la 1ère année

INDEMNITÉS	FCFA	EURO
primes versées à l'arrivée	7 568 864	11 538,66
Indemnité hébergement ventilée sur 11 mois	9 634 529	14 687,74
Billet d'avion mars N+1	2 102 998	3 206,00
TOTAL	19 306 391	29 432,00

2.2 Total des indemnités versées la 2ème année et de la 3ème année

Une indemnité forfaitaire (ventilée sur 12 mois) sera versée lors de la 2ème année du contrat ainsi que lors de la 3ème année du contrat. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter.

N.B. : 1 euro = 655.957 Fcfa / 10 000 Fcfa = 15,24 euros.

IV - Eléments du salaire de résident

Salaire résident = Salaire indiciaire de base France + ISVL + Avantage familial.

Pour information :

Tableau de l'ISVL Enseignants-Montant annuel en euros Arrêté du 28 octobre 2021 - JORF n°0256 du 3 novembre 2021.

PAYS	ISVL G5	ISVL G6	ISVL G7	ISVL G8
Congo BZV	17 060 euros	14 558 euros	13 338 euros	12 410 euros

Groupe 5 : Personnel de direction exerçant des fonctions de proviseur-adjoint ou de principal-adjoint dans des établissements d'enseignement secondaire de 1ère catégorie. Gestionnaire et Agent Comptable secondaire d'établissement en Gestion Directe du 2nd degré 1ère catégorie. Gestionnaire Comptable d'autre établissement du 2nd degré de 1ère catégorie. Personnel dont l'indice brut est supérieur à 650.

Groupe 6 : Personnels dont l'indice brut est supérieur à 525 et inférieur ou égal à 650.

Groupe 7 : Personnels dont l'indice brut est supérieur à 450 et inférieur ou égal à 525.

Groupe 8 : Personnels dont l'indice brut est inférieur ou égal à 450.

Tableau de l'avantage familial

Arrêté du 28.10.2021 publié au JORF du 03.11.2021 fixant les montants mensuels de l'avantage familial servi aux résidents pour les pays du rythme nord.

PAYS DE RÉSIDENCE CONGO BRAZZAVILLE	ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS	ENFANTS DE 10 À 15 ANS	ENFANTS DE PLUS DE 15 ANS
Droits de 1ère inscription	1 091 euros	1 091 euros	1 091 euros
Montant mensuel	311 euros	346 euros	346 euros

*L'avantage familial couvre le montant des frais de scolarité.

V - Scolarité au lycée français Saint-Exupéry

1. Inscription des enfants :

Notre établissement accueille sur un même site, les élèves de la toute petite section de maternelle à la terminale.

Vous pourrez effectuer à distance, la pré-inscription de vos enfants auprès du secrétariat (voir notre site pour connaître les formalités et offres de formations).

Vous devez informer les établissements actuels de vos enfants de leur départ et demander leur radiation et leur dossier scolaire.

2. Montant des frais de scolarité au lycée Saint-Exupéry, pour l'année scolaire 2021/2022 - Montants annuels :

FRAIS D'ÉCOLAGE	FRANÇAIS		CONGOLAIS		ETRANGERS TIERS	
	EUR	FCFA	EUR	FCFA	EUR	FCFA
Maternelle Elémentaire	2 789,81	1 830 000	3 943,85	2 587 000	4 219,78	2 768 000
Collège 1er cycle	3 196,85	2 097 000	4 588,74	3 010 000	4 847,87	3 180 000
Lycée 2ème cycle	3 196,85	2 097 000	4 588,74	3 010 000	4 847,87	3 180 000

- Droits de première inscription : 105 000 Fcfa (soit 160.07 €)
- Assurance individuelle : 2 500 Fcfa (3.81€)
- Frais d'adhésion à l'APEESE : 700 000 Fcfa (1 097.14 €)

VI - Venir au Congo-Brazzaville

1. Vaccination obligatoire/Fièvre jaune :

Le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire pour entrer au Congo.

Prendre contact avant votre départ avec le centre de médecine tropicale le plus proche de votre domicile, pour les vaccins obligatoires et recommandés, la prescription éventuelle d'anti-paludéens et bénéficier de conseils avant le départ.

Attention : Renseignez-vous des délais de rendez-vous qui peuvent être parfois importants dans certains centres.

2. Visa au Congo :

Un visa est obligatoire pour séjourner au Congo. Le visa d'entrée est établi dans un 1er temps pour 3 mois. Il doit être renouvelé dès votre arrivée. Il sera établi pour une durée initiale d'1 an puis prolongé pour 3 ans (Visa de longue durée).

Pièces à prévoir pour l'établissement du visa :

- Un passeport valide pour l'établissement du visa (validité d'au moins 6 mois) ou passeport de service
- Réservation d'avion (copie du ou des billets d'avion)
- Photos d'identités
- Le cas échéant lettre d'invitation du Lycée Français St Exupéry
- Le cas échéant Attestation d'hébergement.

Vous devez effectuer votre (vos) demande(s) de visa (s) directement auprès des représentations diplomatiques du Congo-Brazzaville en France.

Ambassade du Congo à Paris 37 Bis Rue Paul Valéry, 75116 Paris, France

Tél : 01 45 00 60 57

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : (9h00-12h30/13h30-15h30)

Tous les demandeurs de visa sont invités à soumettre et payer leur demande de visa uniquement en ligne.

Le lien pour la demande et le paiement du visa en ligne est :

<https://www.girafe.ambacongofr.org/index.php/externe/visaRegistration/index>

3. Carte consulaire :

Il est indispensable de vous faire immatriculer au Consulat de France au Congo dès votre arrivée. Cette démarche se matérialise par la remise d'une carte consulaire ou carte de résident, gratuite, valable 5 ans avec une possibilité de renouvellement.

Il est indispensable que les ressortissants français résidant au Congo soient immatriculés.

4. Logement :

L'APEESE propose une prise en charge hôtelière de 03 jours à l'arrivée pour les résidents et leur famille en quête de logement. L'APEESE propose dans le cadre d'une convention avec le poste diplomatique 07 logements sur le site du «CHAILLU».

Ces logements sont réservés pour les personnels résidents. Certains d'entre eux peuvent être vacants et être proposés aux nouveaux arrivants. L'APEESE s'appuie sur quatre critères pour délivrer un logement :

- La situation familiale du résident
- L'adéquation du logement à la situation familiale
- L'antériorité de la demande du résident
- L'ancienneté comme titulaire

En dehors de ce service, le parc immobilier proposé sur BZV est important. L'APEESE peut vous proposer avant votre arrivée des locations répondant aux critères d'un personnel résident : bache à eau, surpresseur, groupe électrogène, air conditionné, ces éléments sont indispensables du fait des coupures récurrentes d'électricité et d'eau.

5. Transport et déménagement

Le(s) billet (s) d'avion peuvent être avancés par le lycée voire réservés en ligne sitôt votre détachement accordé et vos dates de voyages fixées. Il existe plusieurs compagnies qui desservent Brazzaville au départ de la France, avec plus ou moins d'escales et de confort.

Il y a actuellement au moins 3 liaisons Brazzaville/Paris par semaine. Ci-dessous, quelques-unes des compagnies les plus utilisées :

AIR FRANCE	ROYAL AIR MAROC	ETHIOPIAN AIRLINES
------------	-----------------	--------------------

Un accueil à l'arrivée à l'aéroport est prévu à l'attention des nouveaux recrutés et de leur famille, selon les plans de vol et les demandes reçues.

Pour de plus amples renseignements :

Email : assistante-proviseur@lycee-saintexbrazza.org

Site web : www.lycee-saintexbrazza.org